

33 - Cession de terrain au profit de la SAIEMB Logement, route d'Avanne

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Planoise, la SAIEMB Logement doit réaliser une opération de 21 logements publics sociaux. Cette opération a été contractualisée dans le cadre de la convention partenariale signée avec l'ANRU le 9 février 2009.

La commune s'est engagée à céder à la SAIEMB Logement le terrain nécessaire. Il s'agit de trois parcelles classées en zone EZPB du PLU, cadastrées section EL n° 212, 215 et 218, sises route d'Avanne, d'une surface respective de 2 497, 41 et 76 m².

Les modalités de la transaction sont les suivantes :

- cession au profit de la SAIEMB Logement des parcelles cadastrées section EL n° 212-215-218 au prix de 75 €/m² net vendeur soit 196 050 € (conformément à l'estimation de France Domaine en date du 10/02/2011),

- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

La recette sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Cette parcelle est enregistrée à l'inventaire comptable sous le n° BAT-P 188.02.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette cession aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

M. LE MAIRE, M. LOYAT, Mme HINCELIN, Mme MENETRIER et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.